

# Etre heureux, c'est bon pour la santé

Esprit Santé  
Immobilier

Immobilier - IDCC 1527

Administrateurs de biens, sociétés immobilières,  
agents immobiliers, etc...



# Esprit'Santé

## Immobilier

Immobilier - IDCC 1527

Administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers, etc...

### ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE,

### C'EST VOUS PROPOSER UNE SOLUTION SANTÉ ADAPTÉE À VOTRE ACTIVITÉ

**Esprit'Santé Immobilier**, est une solution performante en conformité avec la réglementation 100% Santé.

Avec elle, vous disposez d'une complémentaire santé souple et spécifiquement adaptée aux **besoins de tous les métiers du secteur de l'immobilier, aux salariés toujours en mouvement** et au rythme exigeant (stress, équilibre entre vie professionnelle et personnelle...).

Responsable, elle vous permet également de bénéficier des **avantages fiscaux** et **sociaux** associés et d'une taxe d'assurance réduite.

### ÊTRE ENGAGÉ POUR VOS SALARIÉS, C'EST LA CLÉ DU MIEUX-ÊTRE AU QUOTIDIEN !

Vous souhaitez faire d'une obligation légale une force ? Fidélisez vos collaborateurs grâce aux avantages de leur contrat santé et offrez à vos salariés une protection alliant efficacité, flexibilité et simplicité ? Avec **Esprit'Santé Immobilier**, faites le choix d'une mutuelle santé qui s'adapte à vos attentes et aux **exigences de votre convention collective**.

Garanties élevées, tarifs accessibles, clarté de l'offre, services Mieux-Être, accompagnement privilégié... **Quels que soient les besoins de vos salariés, nos formules y répondent** et proposent également une « **Option Plus** » accessible individuellement pour une prise en charge renforcée.

### ÊTRE PERFORMANT SUR LES POINTS QUI COMPTENT POUR VOUS

**Pour les entreprises du secteur immobilier, Esprit'Santé c'est :**

- une offre qui répond aux exigences et spécificités de votre métier (prévention du stress, téléconsultation...),
- des **services** et **remboursements mieux-être** qui valorisent votre politique RH en répondant aux préoccupations **santé et bien-être** de vos salariés (aides aux aidants, médecines douces, sevrage tabagique...),
- une **offre conforme** au cahier des charges de la convention collective du secteur de l'immobilier (IDCC 1527) vous garantissant le respect de vos obligations conventionnelles,
- une offre **simple et facile** à souscrire grâce à l'accompagnement de nos conseillers,
- un espace Entreprise dédié pour **faciliter vos démarches** administratives en ligne.

**Pour vos salariés, Esprit'Santé Immobilier garantit :**

- une protection sociale complémentaire optimale,
- de **l'assistance en inclusion** : écoute psychologique, aide-ménagère, garde d'enfant...
- des **services porteurs de mieux-être** : réseaux de soins Itelis, actions de prévention en entreprise...




Les remboursements mentionnés dans la grille s'appliquent dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés et sous réserve de déclaration d'un médecin traitant. Ils comprennent la part de la Sécurité sociale et interviennent dans la limite des frais réellement engagés.

**Formule F1**

**Formule F2**  
= F1 + Option

**Formule F3**  
= F2 + Option

**Formule F4**  
= F3 + Option

HOSPITALISATION (y compris maternité)				
Frais de séjour	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Honoraires praticiens adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Honoraires praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	180% BR	200% BR	200% BR
Forfait journalier hospitalier	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
Chambre particulière (y compris chambre en ambulatoire)	35 € / jour	50 € / jour	80 € / jour	115 € / jour
Lit d'accompagnant	35 € / jour	40 € / jour	50 € / jour	60 € / jour
Maternité ou adoption (forfait doublé en cas de naissances multiples)	10% PMSS	10% PMSS	10% PMSS	10% PMSS
SOINS COURANTS				
HONORAIRES MÉDICAUX : consultations et visites				
Généralistes ou spécialistes adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Généralistes ou spécialistes n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	180% BR	200% BR	200% BR
HONORAIRES MÉDICAUX : actes techniques et petite chirurgie (réalisés en cabinet)				
Praticiens adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	180% BR	200% BR	200% BR
HONORAIRES MÉDICAUX : actes d'imagerie, radiologie				
Praticiens adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée <sup>(1)</sup>	100% BR	180% BR	200% BR	200% BR
HONORAIRES PARAMÉDICAUX : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, prothésistes - orthésistes	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
MÉDICAMENTS : tous les médicaments prescrits remboursés par la Sécurité sociale (y compris les honoraires de dispensation)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
TRANSPORT SANITAIRE (ambulance, taxi conventionné, hors SMUR)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
MATÉRIEL MÉDICAL (dispositifs médicaux et produits et prestations inscrits à la liste prévue à l'article L.165-1 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion des dispositifs médicaux intégrés dans d'autres postes). Appareillage et prothèses médicales hors prothèses auditives, dentaires, optiques.	100% BR	200% BR	300% BR	400% BR
DENTAIRE				
Soins remboursés par la Sécurité sociale (soins conservateurs, actes endodontie, actes de prévention bucco-dentaire, parodontologie)	125% BR	125% BR	125% BR	125% BR
 PROTHÈSES DENTAIRES 100% SANTÉ remboursées par la Sécurité sociale (telles que définies réglementairement)	100% frais réels dans le respect des honoraires limites de facturation			
PROTHÈSES HORS 100% SANTÉ (à tarif maîtrisé dans le respect des honoraires limites de facturation ou à tarif libre)				
Prothèses remboursées par la Sécurité sociale (hors Inlay-Onlay)	200% BR	250% BR	400% BR	500% BR
Inlay-Onlay remboursé par la Sécurité sociale	125% BR	200% BR	250% BR	350% BR
PROTHÈSES DENTAIRES non remboursées par la Sécurité sociale (inscrites à la nomenclature des actes dentaires, BR reconstituée sur la base de 107,50€)	-	200% BR	300% BR	400% BR
ORTHODONTIE				
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	250% BR	250% BR	300% BR	400% BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (BR reconstituée sur la base de 193,50€)	-	200% BR	250% BR	350% BR
AUTRES ACTES DENTAIRES non remboursés par la Sécurité sociale (inscrites à la nomenclature des actes dentaires). Implantologie (forfait par an et par bénéficiaire)	5% PMSS / an	10% PMSS / an	15% PMSS / an	20% PMSS / an



# N DÉTAIL

nties et formules pour assurer à vos salariés et vous-même une mutuelle à la hauteur des exigences de votre métier.

Formule F1	Formule F2 = F1 + Option	Formule F3 = F2 + Option	Formule F4 = F3 + Option
------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

**OPTIQUE** Remboursement limité à 1 équipement (2 verres et 1 monture) par période de 2 ans, ramenée à 1 an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de renouvellement anticipé justifié par une évolution de la vue

**EQUIPEMENTS OPTIQUES 100% SANTÉ Adulte /Enfant** (tels que définis réglementairement)

<b>Verres</b> quel que soit le niveau de la correction Prestation d'appairage et prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement	100% Frais Réels dans le respect des Prix Limites de vente
<b>Monture</b>	100% Frais Réels dans la limite de 30 €

**EQUIPEMENT À PRIX LIBRE Adulte / Enfant**

	Formule F1	Formule F2	Formule F3	Formule F4
<b>Monture</b>	100 €	100 €	100 €	100 €
<b>Verre simple</b>	150 € / verre	160 € / verre	160 € / verre	160 € / verre
<b>Verre complexe</b>	225 € / verre	250 € / verre	280 € / verre	300 € / verre
<b>Verre très complexe</b>	250 € / verre	275 € / verre	300 € / verre	350 € / verre
<b>LENTILLES prescrites</b> remboursées ou non par la Sécurité sociale. Au-delà du forfait, remboursement limité au ticket modérateur pour les lentilles remboursées.	320 €	350 €	400 €	450 €
<b>CHIRURGIE RÉFRACTIVE</b> (forfait par an et par bénéficiaire)	1000 €	1100 €	1200 €	1400 €

**AIDES AUDITIVES** jusqu'au 31/12/2020. Remboursement limité à un équipement tous les 4 ans par oreille à compter de la date d'acquisition avec une possibilité de renouvellement anticipé au bout de 2 ans minimum si l'appareil est hors d'usage et irréparable. Les remboursements en euros incluent le remboursement de la Sécurité sociale

	Formule F1	Formule F2	Formule F3	Formule F4
<b>Aide auditive de classe I</b> (dans le respect des prix limites de vente) <b>ou classe II pour adulte</b> âgé de 21 ans ou plus (par oreille)	350 €	700 €	1050 €	1400 €
<b>Aide auditive de classe I ou II pour enfant</b> de moins de 21 ans ou personne atteinte de cécité (par oreille)	1400 €	1700 €	1700 €	1700 €
<b>Accessoires et piles remboursés par la Sécurité sociale</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

**AIDES AUDITIVES** à partir du 01/01/2021. Remboursement limité à un équipement tous les 4 ans par oreille à compter de la date d'acquisition. Les remboursements en euros incluent le remboursement de la Sécurité sociale

**EQUIPEMENTS 100% SANTÉ** (tels que définis réglementairement dans le respect des prix limites de vente)

<b>Aide auditive adulte</b> à partir de 21 ans	100% Frais Réels dans le respect des prix limites de vente
<b>Aide auditive enfant</b> jusqu'à 20 ans inclus ou personne atteinte de cécité	100% Frais Réels dans le respect des prix limites de vente

**EQUIPEMENT À PRIX LIBRE**

	Formule F1	Formule F2	Formule F3	Formule F4
<b>Aide auditive adulte</b> à partir 21 ans	400 €	800 €	1200 €	1400 €
<b>Aide auditive enfant</b> jusqu'à 20 ans inclus ou personne atteinte de cécité	1400 €	1700 €	1700 €	1700 €
<b>Accessoires et piles remboursés par la Sécurité sociale</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

**AUTRES SOINS ET PREVENTION**

	Formule F1	Formule F2	Formule F3	Formule F4
<b>Ostéopathie, acupuncteur, diététicien</b> (forfait annuel par bénéficiaire)	100 €	120 €	140 €	160 €
<b>Cures thermales remboursées</b> : honoraires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Forfait cure thermale</b> (par an et par bénéficiaire)	-	150 €	300 €	450 €
<b>Sevrage tabagique</b> (patch, gommes, acupuncture, lasérothérapie)	-	50 € / an	50 € / an	50 € / an
<b>Tous les actes de prévention du contrat responsable</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

**LES SERVICES +**

	Formule F1	Formule F2	Formule F3	Formule F4
<b>Tiers payant national Plan Santé</b>				
<b>Accès aux réseaux de professionnels de santé Itelis</b> (opticiens, centres de chirurgie réfractive, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes)				
<b>Assistance Vie quotidienne</b>				
<b>Protection juridique santé</b>	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Téléconsultation médicale illimitée</b>				
<b>Bénéfice du fonds d'action sociale, des actions de prévention et de droits non contributifs de la branche Immobilier</b>				
<b>Catalogue de vacances « BTP Vacances »</b>				

(1) Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée au sens de l'article L871-1 du Code de la Sécurité Sociale : OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ou OPTAM-CO (option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique).  
 BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale sur laquelle est calculé le remboursement. Lorsque les dépenses de santé sont engagées dans le secteur non conventionné, les remboursements de la Sécurité sociale sont effectués sur la base du tarif d'autorité, ou du tarif en vigueur.  
 PMSS : le Plafond Mensuel de la Sécurité sociale prévu à l'article L241-3 du code de la Sécurité sociale.

## ÊTRE PRÉSENT, C'EST ÊTRE LÀ QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN.



**Le réseau de santé Itelis réduit les restes à charge chez les opticiens, les audioprothésistes et les dentistes partenaires pour vos collaborateurs.**

**Optique :** 40% d'économie sur les verres en moyenne, au moins 15% sur les montures et 10% sur les lentilles.

**Dentaire :** jusqu'à 15% sur les prothèses courantes, 25% d'économie sur un traitement implantaire...

**Audioprothèse :** 15% d'économie sur les aides auditives, 0 reste à charge sur les piles...

**Chirurgie réfractive :** à partir de 1 400€ pour les deux yeux...



**Les services Mieux-Être Allo Santé pour accompagner vos salariés au quotidien :**

- **Des conseils d'experts :** conseils médicaux, juridiques, sociaux...
- **Un suivi personnalisé en cas d'hospitalisation :** infirmière, aide-ménagère, garde d'enfants, portage de repas, aide au retour à domicile...
- **Un accompagnement vie pratique :** prévention des risques cardio-vasculaires...
- **Un accompagnement d'aide aux aidants :** bilan 360° du «couple» aidant/aidé.



**La téléconsultation médicale 24h/24 et**

**7j/7** par écrit, visio ou appel audio grâce à un large réseau de médecins libéraux.



**Une protection juridique médicale** offre à vos salariés une prise en charge de tous les litiges (erreur médicale, défaut de conseil...) en cas de problèmes de santé.



**Des actions de prévention qui rendent la santé accessible à tout moment :** informations santé, newsletter, accompagnement pour la mise en place d'actions de prévention ou de dépistage.



**Le fonds social pour venir en aide aux salariés** en difficultés financières suite à des problèmes de santé.



**Le tiers payant national** pour éviter les avances de frais même en cas de déplacement.



**Le catalogue vacances** avec l'accès à des séjours, circuits touristiques, résidences locatives et villages vacances, en France et à l'étranger, à tarifs très avantageux.



**ÊTRE CLAIR, C'EST VOUS AIDER À BIEN CHOISIR.**

### A chaque besoin sa couverture santé

Sélectionnez votre formule en fonction de votre politique salariale, de votre budget, des spécificités de votre entreprise (la participation financière de l'entreprise doit être au minimum de 55% sur le socle collectif).

Vous choisissez le socle collectif parmi l'une de nos

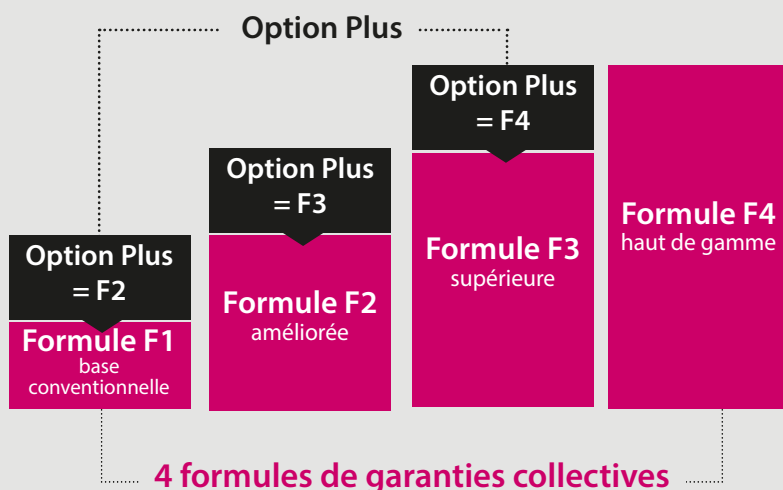
4 formules de garanties **F1 F2 F3 F4**

- Notre **formule F1** est strictement conforme aux garanties négociées par votre branche. Les tarifs de cette formule ont été étudiés au plus juste pour répondre à vos obligations légales.
- Vous pouvez opter pour **3 niveaux supérieurs** de garanties.

### Une Option Plus pour vos collaborateurs

En complément de leur couverture collective, les salariés qui le souhaitent peuvent souscrire individuellement une **Option Plus** complémentaire afin d'améliorer leurs remboursements.

L'**Option Plus** permet au salarié d'accéder au niveau supérieur de garanties.



# Esprit'Santé

## Immobilier

ÊTRE MUTUALISTE, C'EST VOUS EN OFFRIR TOUJOURS PLUS !

### Votre offre Esprit'Santé Immobilier, en bref

- **Une offre conforme au 100% Santé** qui garantit aux assurés un reste à charge zéro sur les paniers 100% Santé en optique, dentaire et aides auditives pour toutes les formules,
- **Une offre responsable et conforme** au cahier des charges de votre convention collective,
- **Des garanties adaptées** aux principaux risques rencontrés par vos salariés (stress, troubles musculo squelettiques...),
- **La possibilité pour le salarié d'étendre sa couverture** à sa famille
- **Des services d'assistance pour accompagner** vos collaborateurs dans diverses situations : hospitalisation, maladies graves...
- **Des services de prévention** mis en place en accord avec les DRH valorisant la politique sociale de votre entreprise (sensibilisation aux risques d'addiction),
- **Des espaces connectés** pour faciliter le suivi de la vie de son contrat,
- **Des services pour faciliter les démarches de vos salariés au quotidien** : tiers-payant, réseaux de santé à tarifs avantageux...



ÊTRE EN CONFIANCE, C'EST GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DE VOS SALARIÉS

Avec plus de 90 ans d'expérience, 4 000 entreprises couvertes et 240 000 adhérents individuels, Mutuelle Mieux-Être vous assure expertise et professionnalisme tout au long de la durée de vie de votre contrat. Pour vous, comme pour vos salariés, c'est une garantie de sérénité.

**Vous aussi, optez pour le Mieux-Être au quotidien !**

Retrouvez-nous sur

[mieux-etre.fr](https://mieux-etre.fr)

